

# Vingt ans de réclusion requis à l'encontre de l'homme irascible

Le 21 octobre 2011, sur le parking de la cité Beisson à Aix, Frédéric Pavlovic avait poignardé à mort Ludovic Balsan. Il plaidait la légitime défense

**M**oi, je pense que c'est parce que j'ai refusé de boire avec lui." Pour le motif de l'altercation, qui aurait engendré le meurtre, en état de légitime défense ou pas, de Ludovic Balsan, Frédéric Pavlovic a sa petite idée. Un refus, vécu comme l'humiliation ultime, aurait poussé cette nuit-là, la victime à rentrer chez elle pour en redescendre armée d'un fusil à pompe (non chargé) et de son chien de combat. Histoire de terroriser, voire de tuer l'accusé pour son indélicatesse.

"Mais quand il a ouvert la portière de ma voiture, j'ai pris mon couteau, je suis sorti et c'est là que j'ai envoyé", conclut Frédéric Pavlovic en mimant grossièrement la scène. Sauf que dans le récit de cette tragédie, qui s'est jouée sur le parking désert et noir de la cité Beisson à Aix, ce 21 octobre 2011, il y a des blancs. Et l'accusé a de gros trous de mémoire. Si les clients du bar affirment qu'il est parti avant sa victime, Frédéric Pavlovic ne s'en souvient plus. Comme il ne se souvient pas non plus de ce qu'il a fait pendant une heure, entre le bar et la cité Beisson... Soit une distance de 400 mètres! Ni même pourquoi il s'est débarrassé de son téléphone portable juste avant de se rendre à la police quelques heures plus tard...

Lassé de ses tergiversations, le président Tournier s'agace: "Écoutez, c'est pas tous les jours qu'on tue un homme. Ça doit laisser quelques souvenirs!" "Vous savez très bien qu'il est venu et qu'il m'a agressé. Après les détails...", rétorque l'accusé, droit dans ses bottes, toujours sans aucune compassion pour l'homme qui a succombé à ses mortels coups de couteau, après avoir agonisé trois heures dans son sang sur le parking, puis treize jours à l'hôpital. "Vous êtes l'alchimiste du mensonge!, fustige, en partie civile, M<sup>e</sup> Berthier. Vous avez tué sans



M<sup>e</sup> Berthier, en partie civile, et sa cliente, la compagne de la victime, Ludovic Balsan (ci-contre), tué de plusieurs coups de couteau dans le crâne et la carotide, le 21 octobre 2011, sur le parking de la cité Beisson.

/PHOTOS SERGE MERCIER

motif de légitime défense et vous le savez très bien! Vous avez tout fait pour polluer la vérité, car elle vous accuse et vous accable."

Pour la partie civile comme pour l'accusation, soutenue par l'avocat général Couvignou, l'origine de ce meurtre est à rechercher dans la personnalité même de l'accusé. "Il a libéré sa violence, dans une volonté froide et alcoolisée de donner la mort à Ludovic Balsan", assène M<sup>e</sup> Berthier. "Vous l'attendiez, cette confrontation!, enchaîne l'avocat général. Il n'a pas fallu beaucoup pousser pour que vous vous précipitez. Vous n'attendiez que ça. La scène de crime est le condensé de ce passé de violence pas si lointain." Et après, il a fallu "maquiller" la scène de crime pour

"faire croire à une légitime défense". "Balsan n'avait pas d'arme. Le fusil, c'est le vôtre. Il était important pour construire votre défense", argumente M<sup>e</sup> Berthier. "Il y a votre témoignage et ce corps qui encaisse, qui convulse. La rapidité et l'agilité dont vous faites preuve sont curieuses, raille l'avocat général. On a l'impression que vous avez affaire à un agresseur qui serait subitement devenu un mannequin en mousse, qui ne bouge plus." Parce qu'il est convaincu que l'accusé est "un individu ultra-dangereux et ultra-violent", Olivier Couvignou a requis une peine de 20 ans de réclusion criminelle, écartant définitivement la thèse de la légitime défense. "Il est dur d'admettre que celui qui a ôté la



vie ne puisse pas être sanctionné. Cela nous renvoie à une société archaïque. Or, il y a des cas où on n'a pas le choix, rétorque en défense, M<sup>e</sup> Julien Pinelli, venu réclamer l'acquittement. Mais, je ne demande pas une faveur. Il n'a pas à la mériter."

Le verdict est attendu dans la matinée.

Laetitia SARIROGLOU